

## DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

### Conseil municipal du 17/11/22

Le jeudi 17 novembre, le conseil municipal a approuvé :

- **La fusion**, à compter du 1er janvier 2023, du **Service public de l'assainissement collectif** et du **Service public de l'assainissement non collectif** au sein d'un budget unique dénommé Service public de l'assainissement ;
- **Le remplacement de la main courante du terrain de football d'honneur** actuellement dangereuse et non réglementaire et a accepté les propositions des entreprises SCLA COTE OUEST et CRESPEL Antony pour un montant de 28 749,26 € HT avec l'intervention du service technique pour la somme matérielle de 7 002,80 € HT, soit un total de 35 752,06 € HT. Une subvention est espérée auprès de la Fédération Française de Football Amateur et de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- **L'accord d'un mandat spécial** à Monsieur Hubert LORAND, Maire, pour se rendre au 104ème Congrès des Maires les 22, 23 et 24 novembre 2022 à Paris. Les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement, et l'ensemble des frais annexes seront remboursés sur la base des frais réels ;
- **Les nouveaux tarifs communaux appliqués à compter du 1er janvier 2023** (voir dernier bulletin municipal ou site internet de la commune) ;
- **La décision de principe de lancer le projet de parking** 23 places dont 1 PMR, rue de Rennes et sollicite un devis de maîtrise d'œuvre à ATEC OUEST ;
- **La constitution d'une servitude de passage** de la ligne électrique souterraine **au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès** au profit de ladite société, sur les parcelles cadastrées section A n°413 et n°1086 situées sur le site de la salle polyvalente, route de Saint-Méen (suite aux travaux de rénovation du chauffage) ;

- **L'abandon du droit de préemption** concernant les parcelles cadastrées AB198-AB358 d'une surface totale de 650m<sup>2</sup>, situées 13bis rue de la Gare.

### Conseil municipal du 19/01/23

Le jeudi 19 janvier, le conseil municipal a approuvé :

- Suite à l'inscription de 2 enfants supplémentaires, **le nouveau tarif journalier relatif au transport scolaire communal** de 160,40 € TTC/jour à compter du mois de janvier 2023 ;
- Dans le cadre du projet de parking 23 places dont 1 PMR, rue de Rennes, **la proposition de la société ATEC-OUEST** représentée par Monsieur Jean-Luc ROCABOY **pour la mission de maîtrise d'œuvre** d'un montant de 5 600 € HT. Une aide financière sera sollicitée auprès de l'État au titre de la D.E.T.R et auprès du Département au titre des amendes de police ;
- **L'habilitation du Centre de Gestion** de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine **à souscrire pour le compte de la collectivité aux contrats d'assurance du personnel**, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- **La vente d'une portion de parcelle communale pour régularisation de cadastre, située au lieu-dit « La Glinais »** pour une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> au prix de 1 €/m<sup>2</sup> (zone agricole). Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **La vente d'une petite partie de parcelle communale pour régularisation de cadastre, située au « 4 rue de Rennes »** pour une surface d'environ 10 m<sup>2</sup> au prix de 50 €/m<sup>2</sup> (zone urbaine). Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

➤ Comptes rendus complets disponibles sur le site ◀

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN : PISCINE

La piscine Acorus de Saint-Méen-le-Grand **ouvrira ses portes le samedi 1er avril 2023** suite aux travaux de rénovation et d'extension. *Coordonnées* : 02 99 09 47 17 et [accueil@piscine-acorus.com](mailto:accueil@piscine-acorus.com).

## DU POISSON DANS L'ÉTANG DE LA VILLÉE

Comme chaque année au mois de janvier, il est procédé à l'**empoissonnement de notre étang communal** avec la mise à l'eau de **gardons, carpes et brochets** qui rejoignent la population déjà existante. Cette année, ce sont les brochets qui ont représenté la majorité de l'apport avec **80 kgs** et une taille individuelle supérieure pour s'assurer d'une perte minimum. On peut donc imaginer de belles prises à **partir du 30 avril, date officielle de l'ouverture de la pêche dans l'étang**. A noter aussi l'existence de **carpes "amour" de gros calibre** qui, elles, ont la fonction de **nettoyage de la végétation à l'intérieur du plan d'eau** en absorbant de grandes quantités d'herbe ou autres plantes indésirables à la pratique de la pêche.

**Rappel du tarif : 4 € à la journée, 18 € au mois et 33 € à l'année** et la possibilité de retirer les cartes soit à la **mairie**, soit au **Quédi's bar**.



## PÔLE SOCIO-CULTUREL

**RAPPEL : l'abonnement à la médiathèque pour emprunter des documents est gratuit depuis le 01/01/23 !**

### Programme d'animations

- **vendredi 3 mars - 18h** : *dictée* (ados et adultes)
- **samedi 4 mars - 10h** : *atelier jeux de mots* (ados et adultes)
- **du 10/03 au 02/05** : *exposition Flora* (tout public)
- **mercredi 15 mars - 17h30** : *couture* (ados et adultes)
- **samedi 18 mars - 9h** : *cordage à l'ancienne* (ados et adultes)
- **mercredi 22 mars - 14h** : *Heure du conte* (à partir de 4 ans)
- **mardi 28 mars - 10h30** : *Bébés lecteurs* (0-3 ans)
- **samedi 8 avril - 9h30** : *atelier tablettes* (seniors)
- **samedi 22 avril - 10h** : *activité manuelle* (enfants)
- **samedi 29 avril - 10h** : *plants et boutures à partager* (tout public)
- **jeudi 11 mai - 15h** : *spectacle Les Champs Modernes* (ados et adultes)
- **samedi 13 mai - 10h** : *créer des jeux avec de la récup'* (parents d'enfants de 0 à 3 ans)

**Le mois de mai sera sous le signe de la Fête du Jeu** sur le territoire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban : **surveillez le programme de l'accueil de loisirs et du pôle socio-culturel !**

*Renseignements et inscriptions :*

[espaceculturel@quedillac.fr](mailto:espaceculturel@quedillac.fr) - 02 99 06 22 53

## RAPPEL ABATTAGE DES ARBRES

Tout abattage d'arbres situés sur une haie ou un alignement d'arbres doit faire l'objet d'une **demande de déclaration préalable auprès de la mairie avant le début des travaux**. Seuls les arbres isolés ou malades ne sont pas concernés par cette demande (**voir articles du AA6 - AI6 - NP6 du règlement du PLU**).

## TRAVAUX DANS L'ÉGLISE

Des **fissures dans le plâtre de la voûte** ont engendré une **chute du matériau** sur une surface heureusement limitée à quelques centimètres carrés. L'architecte, Paul Henri CLÉMENT, qui suit l'évolution de la structure de façon régulière, a donc réquisitionné une entreprise spécialisée dans ce genre d'interventions pour effectuer, d'une part, **des sondages permettant le diagnostic** et, d'autre part, assurer **des travaux de sécurisation** indispensables à la réouverture de l'édifice. C'est ainsi que vous pouvez apercevoir **des plaques ici et là sur la voûte dans les endroits sélectionnés par le sondage**.

**Coût de l'opération : 2 700 € HT.**

Bien que le professionnel ait attesté de **toute absence de danger suite à ces travaux**, ce qui a permis au Maire d'en autoriser l'accès, **des études plus approfondies seront sans doute nécessaires pour déterminer des travaux plus importants dans les prochaines années**.

Donc, suite à la rénovation de la tour en 2017, **ce patrimoine communal vieillissant devra faire l'objet d'une attention particulière pour cette seconde partie non rénovée** à ce jour.



Retrouvez les infos et les actualités de la commune sur [www.quedillac.fr](http://www.quedillac.fr) et sur notre page Facebook 